

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
DE NANTES**

AMBASSADE DE FRANCE A CONSTANTINOPLE

Série D (correspondance consulaire)

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SOUS-SERIE

CONSTANTINOPLE

1746-1904

articles : 4

CADN, juillet 2003

- | | | |
|----------|---|------------------|
| 1 | Correspondance avec les députés du commerce et des particuliers (1792-1824)
Dossiers : état du commerce de l'échelle de Constantinople pendant les six premiers mois de l'année 1746 (tableau en deux exemplaires). Comptes de l'échelle en 1785, 1792, 1796, 1697. Cautionnement des maisons de commerce dans les échelles du Levant et de Barbarie (an XII). Réclamations de négociants français en 1822. Créances de négociants français sur le corps des drapiers grecs (1822-1823). | 1746-1824 |
| 2 | Correspondance avec les députés du commerce (1825-1872)
Dossiers : réflexions de négociants français sur la navigation et le commerce (1824-1825). Organisation de la juridiction consulaire (1842-1863). Organisation et fonctionnement de la chancellerie consulaire et création d'un consulat de France à Constantinople (1844-1873). Affaires particulières suivies par la chancellerie consulaire (1859-1873). | 1825-1873 |
| 3 | Correspondance avec le consulat ¹ | 1873-1880 |
| 4 | Correspondance avec le consulat (1881-1894)
Dossier : colonie française de Constantinople et révision de la liste des notables (1892-1904). Administration du Service de sauvetage dans l'empire ottoman (1891-1904). Agences consulaires de Rodosto, Ismidt et Gallipoli (1895-1898). Demande d'arrestation de Suleyman Bimbachi, major de l'armée ottomane (1898). | 1881-1904 |

IMPRIMÉS

Les députés de la nation à Constantinople, 1692-1900, Nancy, 1901 (article 4 : dossier « colonie française... »).

¹ Le consulat de France à Constantinople fut créé par décret du 22 mai 1872. C'était auparavant un secrétaire et chancelier de l'ambassade qui avait, sous la responsabilité de l'ambassadeur, la charge des affaires consulaires. On consultera à ce sujet le dossier que renferme l'article 2 de cette sous-série : « Organisation et fonctionnement de la chancellerie consulaire et création d'un consulat de France à Constantinople (1844-1873) ».